

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

## QUÉBEC

ET

### BULLETIN DES ŒUVRES

DE

#### L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

#### ABONNEMENTS :

Canada : \$1.50.— Ville de Québec, États-Unis, et Pays  
de l'Union postale, \$2.00 (10 fr.).

Doivent être payés d'avance.

~~~~~

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adres-  
sés à la SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action  
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103 rue  
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

# VIN DE MESSE

## CERTIFICAT

Archevêché de Québec, 1er août 1914.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujo sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation qu' j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N. CARDINAL BEGIN ARCH. DE QUÉBEC.

### Extrait de la circulaire du 1er mars 1897.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »



## CASAVANT FRERES

...FACTEURS D'ORGUES...

### Saint-Hyacinthe, Qué.

Au delà de 650 orgues ont été construites par cette Maison, dont 62 à 4, claviers, 147 à 3 claviers, 416 à 2 claviers, etc....

Les plus remarquables sont celles de  
l'église Saint-Paul, Toronto. (Les plus grandes du Canada)  
L'université de Toronto.  
L'église du Saint-Nom-de-Jésus, Maisonneuve  
L'église Notre-Dame, Montréal.  
L'église Saint-Jean-Baptiste, Montréal.  
La cathédrale de Montréal.  
La basilique de Québec  
La basilique d'Ottawa.  
La basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré.  
Le Grand Opéra de Boston.  
L'église Saint-François-Xavier, New-York.  
La cathédrale de Trois-Rivières.  
La cathédrale de Chicoutimi.  
La cathédrale de Nicolet.

# A MM. LES CURÉS

## VOTRE FABRIQUE

*Désire-t-elle emprunter,  
Consolider sa dette,  
Faire des constructions  
ou des améliorations?*

Nous pouvons lui prêter tout l'argent nécessaire à ses constructions et réparations, au grand bénéfice de votre paroisse et à votre grand avantage.

**Hamel & MacKay, Notaires**

198, rue St-Jean, QUÉBEC. Tel. 4455.

*Représentants de*

**VERSAILLES, VIDRICAIRE, BOULAIS, Ltée.**

**Montréal.**

REMPLEZZEZ ET ADRESSEZ-NOUS LA FORMULE SUIVANTE :

à le 191

MM. HAMEL & MAC KAY, notaires,  
Québec.

*Messieurs,*

*Veuillez donc m'adresser, sans obligations de ma part, les conditions pour un emprunt de \$.....dont a besoin la* { *fabrique de*  
*c. scolaire de* .....

*Signature*.....

*Adresse*.....



# TAROL

**SOULAGE RAPIDEMENT GUERIT SUREMENT**  
**Rhumes, Toux, Bronchites, Coqueluche, Grippe**  
**et toutes les MALADIES des VOIES**  
**RESPIRATOIRES**

TAROL n'est pas une préparation secrète, mais c'est un remède scientifiquement préparé par des chimistes compétents, d'après des formules approuvées par la profession médicale et avec des éléments de choix dont les principaux sont :

**LE GOUDRON ET L'HUILE DE FOIE DE MORUE**

**LE GOUDRON** aseptise les poumons et les voies respiratoires et combat l'action néfaste des microbes.

**L'HUILE DE FOIE DE MORUE** adoucit les muqueuses irritées, facilite la toux et l'expectoration et fournit à l'organisme déprimé la chaleur et l'énergie, qui lui permettront de résister à l'attaque et de reconquérir les forces.

**Demandez toujours TAROL et exigez-le.**  
**Dr. Ed. Morin & Cie., Limitée QUÉBEC, Que.**

## Le Tonique des Poumons

### VIN MORIN

#### CRESO-PHATES



Dans toutes les maladies des bronches et des poumons et leurs convalescences, rien n'égale l'usage régulier du **VIN MORIN CRESO-PHATES**. Il aseptise les voies respiratoires et fournit à l'organisme l'énergie nécessaire pour vaincre la maladie.

**DR. ED MORIN & CIE.,**  
**Limitée**  
**QUÉBEC, CANADA.**

**CIERGES ET VINS DE MESSE**

**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES  
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur  
l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges  
pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

TÉLÉPHONES  
Bell 91  
National 149

Bureau 82 rue St-Pierre Téléphone 263  
Résidence 15, rue Ste-Julie

**CHARLES GAGNON**

AGENT ET COURTIER

D'ASSURANCES

FEU, VIE, ACCIDENTS,

MARINE, Etc.

**J.-E. LIVERNOIS**

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes  
Brevetés, Parfums, Etc., Etc

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC**

CANADA.

**MATTE & MATTE**

COMPTABLES

Vérification (Audition) — In-  
ventaire — Préparation de bilan —  
Fidé.-commis — Administration de  
biens de succession — Perception  
— Compromis entre Débiteurs et  
Créanciers — Liquidation de fail-  
lite.

88, rue St-Pierre,  
QUEBEC.

**POUR CONVENIR A TOUTES LES BOURSES**

Nous vendons le CHARBON DUR au sac de 100 lbs.

Et le CHARBON de BOIS "CASTOR" au minot.

PRIX CONVENABLES.

**CHARCOAL SUPPLY Co. OF QUEBEC, LIMITED.**

Département de Québec.

LEO GAUDRY,

Gérant.

92, rue St-Roch.

Téléphone : 3320.

# LA BANQUE NATIONALE

**SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.**

Capital autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserve : Deux millions cent mille piastres.



Ces **COFFRETS D'ÉPARGNES** sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt **D'UN DOLLAR**; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt, plus un intérêt, qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE**.

## RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois, à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera, en **vingt et un ANS**, la jolie somme de \$1751.91, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

| Ans | \$5.00               | \$10.00  | \$15.00  | \$20.00  | \$25.00   | \$30.00   |
|-----|----------------------|----------|----------|----------|-----------|-----------|
|     | - PAR MOIS - - - - - |          |          |          |           |           |
| 1   | \$ 60.95             | \$121.92 | \$182.91 | \$243.91 | \$ 304.87 | \$ 365.85 |
| 2   | 123.73               | 247.51   | 371.51   | 495.17   | 618.93    | 742.70    |
| 3   | 188.41               | 376.89   | 565.48   | 754.03   | 942.49    | 1130.97   |
| 4   | 255.05               | 510.19   | 765.48   | 1020.73  | 1275.83   | 1530.97   |
| 5   | 328.72               | 647.53   | 971.53   | 1295.48  | 1619.25   | 1942.06   |
| 6   | 394.44               | 789.00   | 1183.80  | 1578.52  | 1973.05   | 2367.61   |
| 7   | 467.30               | 934.76   | 1402.49  | 1870.13  | 2337.55   | 2804.99   |
| 8   | 542.37               | 1084.92  | 1627.79  | 2170.56  | 2713.06   | 3265.59   |
| 9   | 619.70               | 1239.61  | 1859.89  | 2480.07  | 3099.94   | 3719.80   |
| 10  | 699.38               | 1398.98  | 2099.01  | 2798.94  | 3495.49   | 4198.05   |
| 11  | 781.47               | 1563.17  | 2345.38  | 3127.42  | 3909.09   | 4690.77   |
| 12  | 866.04               | 1732.33  | 2590.19  | 3465.84  | 4332.12   | 5198.37   |
| 13  | 953.17               | 1906.60  | 2860.66  | 3814.48  | 4767.92   | 5721.31   |
| 14  | 1042.93              | 2086.13  | 3130.03  | 4173.67  | 5216.88   | 6260.06   |
| 15  | 1135.38              | 2271.09  | 3407.55  | 4543.71  | 5679.41   | 6815.10   |
| 16  | 1230.64              | 2461.64  | 3698.46  | 4924.93  | 6155.93   | 7386.91   |
| 17  | 1328.78              | 2657.95  | 3998.01  | 5317.67  | 6646.85   | 7976.00   |
| 18  | 1429.87              | 2860.19  | 4291.46  | 5722.29  | 7152.60   | 8582.91   |
| 19  | 1534.03              | 3068.55  | 4604.08  | 6139.15  | 7672.65   | 9208.15   |
| 20  | 1641.35              | 3283.21  | 4926.15  | 6568.61  | 8210.45   | 9852.29   |
| 21  | 1751.91              | 3504.35  | 5257.95  | 7011.05  | 8763.46   | 10515.90  |

## MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

|                       |        |
|-----------------------|--------|
| \$ 5.00 ou moins..... | 3 sous |
| de 5.00 à 10.00.....  | 6 "    |
| de 10.00 à 30.00..... | 10 "   |
| de 30.00 à 50.00..... | 15 "   |

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, même que celui des Postes et des Messageries (Express), il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

# COMPAGNIE CHINIC

## QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION  
BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX

### UN BON CONSEIL

Pour contribuer au succès d'une bonne œuvre, tout en épargnant de l'argent, les Fabriques et les Communautés religieuses ne sauraient mieux faire que d'accorder leur patronage à l'Hôtel-Dieu du Sacré-Cœur à Québec. Elles trouveront là, en plus d'un vin de messe approuvé par l'autorité diocésaine, des hosties confectionnées avec le plus pur froment.

**Grandes, 60c. le cent — Petites, \$1.50 le mille**

Ainsi que plantes et fleurs naturelles, pour ornementation d'autel et décoration d'église.

Tous y trouveront encore des petits "Manuels du Sacré-Cœur de Jésus", publiés avec l'approbation de Son Éminence le cardinal Bégin, pour la modique somme de :

**25c. l'unité — \$2.75 la doz — \$20.00 le cent**

Une commande est sollicitée

HOTEL-DIEU DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

Tel. 2007.

Avenue du Sacré-Cœur

QUÉBEC, P. Q.

# LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

(Constituée en corporation par une loi du Parlement, de juillet 1900).

SIEGE SOCIAL: 7 et 9, Place d'Armes, MONTREAL

Capital autorisé - - - - - \$2,000,000.00  
Capital payé et surplus au 31 Déc. 1917 - - \$1,750,000.00  
Actif total, au delà de - - - - - \$21,600,000.00

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: L'hon Sir HORMIDAS LAPORTE, C.P., de la Maison Laporte, Martin (Lée), administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Vice-Président: M. W.-F. CARSELY, Capitaliste.  
Vice-Président et gérant général: M. TANCRÈDE BIENVENU.

M. G.-M. BOSWORTH, Vice-Président de la "Canadian Pacific Railway Co."

L'hon. NÈVÈRE GARNEAU, C. L., ex-ministre de l'agriculture, président de la Cie de Pulpe de Chicoutimi.

M. L.-J.-O. BEAUCHEMIN, de la Librairie Beauchemin (Lée).

M. M. CHEVALIER, Directeur général du Crédit Foncier Franco-Canadien.

84 Succursales dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick.  
Lettres de crédit circulaires pour toutes les parties du monde.

## SUCCESSALES DE QUÉBEC :

99 RUE ST-PIERRE - - - - - LÉON-T. DESRIVIÈRES, GÉRANT.  
BOULEVARD LANGELIER - - - - - J.-ALPH. FUGÈRE, GÉRANT.

## BUREAU DE CONTROLE

(Commissaires-Censeurs)

Président: Hon. Sir ALEXANDRE LAPOSTOLLE, ex-juge en chef de la Cour du Banc du Roi.

L'Hon. N. PÉRODEAU, Ministre sans portefeuille de la province de Québec, administrateur de la "Montreal Light, Heat & Power Co."

M. S.-J.-B. ROLLAND, Président de la Compagnie de papier Rolland.

Faites durer longtemps  
un peu de viande

Même une petite quantité de viande  
dure longtemps et devient plus agréable  
si elle est combinée avec du

**Bovril**



---



---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine, 97. — Quarante-Heures, 97.*

**Partie officielle :** Lettre de Son Eminence, 98.—Décès, 99 ; Nominations ecclésiastiques, 99.

**Partie non officielle :** CAUSERIE DE LA SEMAINE : La charité à l'égard des ennemis, 100. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Messes privées, 104 ; Lecture pendant les vêpres, 104. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 105. — Feu l'abbé Stanislas-Irénée Lecours 109.—Le droit paroissial, 112.

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 20 octobre.** — XXII ap. Pent. et 4 oct. Du dim. Dans les églises consacrées du diocèse, DÉDICACE DE L'ÉGLISE. 1 cl.

**Lundi, 21.** — S. HILARION, abbé.

**Mardi, 22.** — De la fête.

**Mercredi, 23.** — De la fête.

**Jeu., 24.** — De la fête.

**Ven. redi, 25.** — SS. CHRYSANTHE ET DARIE, martyrs.

**Samedi, 26.** — De la Vigile anticipée de SS. Simon et Jude, apôtres.

**Dimanche, 27.** — XXIII ap. Pent. et 5 oct. Du dim.

---

## QUARANTE-HEURES

20 octobre, Stadacona.—22, Ste-Foy.—23, St-Bernard.—24, St-Pierre, I. O.—  
26, Hôpital St-Michel Archange. — 27, St-Ferréol.

---

## PARTIE OFFICIELLE

---

### LETTRE DE SON ÉMINENCE

A MESSIEURS LES CURÉS DU DIOCÈSE

Archevêché de Québec, le 10 octobre 1918.

Bien chers Collaborateurs,

Je crois devoir vous donner les directions suivantes, afin de seconder les efforts de l'autorité civile pour lutter contre l'épidémie qui se propage d'une façon alarmante et qui a déjà fait un assez grand nombre de victimes.

1. Le dimanche on se contentera de dire des messes basses et de faire les annonces nécessaires.

2. On supprimera toutes les réunions de congrégations et les concours, tels que : retraites, Quarante-Heures, triduum, etc.

3. Toutes les personnes qui habitent une maison où sévit la maladie sont dispensées d'assister aux offices religieux, même le dimanche. Messieurs les curés feront bien d'insister sur ce point.

4. Il faut recommander fortement aux fidèles de se conformer aux mesures de prudence que le Bureau d'Hygiène a déjà prises et qu'il jugera bon de prendre à l'avenir.

5. Ces directions doivent être mises en pratique sans délai dans toutes les paroisses, même celles où l'épidémie n'aurait pas encore fait son apparition ; et il faudra s'en tenir à ces règlements aussi longtemps que le danger n'aura point disparu.

6. N'oublions pas de joindre à ces mesures de prudence naturelle les grands et salutaires moyens de la prière. Nous recommandons tout spécialement le recours à Marie par la récitation du chapelet en famille, et les invocations à sainte Anne, la grande et compatissante patronne des affligés.

7. D'ici au premier de novembre, les prêtres remplaceront à la messe, l'oraison pour le Pape par l'oraison *Pro quacumque tribulatione*, qui devra être dite à la suite de l'oraison pour la paix.

Daigne le Dieu juste et bon qui nous frappe agréer nos prières et nos réparations, et étendre sur nous sa grande miséricorde en laquelle nous mettons notre filiale confiance.

Vous voudrez bien, chers collaborateurs, croire à nos sentiments de paternelle affection en Notre-Seigneur.

† L.-N. Card. BÉGIN,  
Archevêque de Québec.

## DÉCÈS

Son Éminence recommande aux prières du clergé et des fidèles :

M. l'abbé Conrad Raymond, vicaire à Plessisville, décédé le 9 octobre 1918. Il était membre de la Congrégation de la Sainte Vierge du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière et de la Société ecclésiastique de Saint-Joseph.

M. l'abbé Chs-Allyre Collet, décédé au Pensionnat Saint-Louis de Gonzague, à Québec, le 11 octobre 1918. Il était membre des Congrégations de la Sainte-Vierge du Petit Séminaire et du Collège de Ste-Anne de la Pocatière, de la Société ecclésiastique de Saint-Joseph et de la société d'une Messe (section provinciale).

Tous les prêtres du diocèse de Québec, qui sont membres de la Société d'une messe (section provinciale ou diocésaine), lui doivent une messe.

M. l'abbé Antonio Courchesne, vicaire à Cap-St-Ignace, décédé le 11 octobre 1918. Il était membre de la Congrégation de la Sainte-Vierge du Petit Séminaire et de la Société ecclésiastique de Saint-Joseph.

M. l'abbé Cornelius Malenfant, vicaire à N.-D. de Jacques-Cartier, décédé le 12 octobre 1918. Il était membre de la Congrégation de la Sainte-Vierge du Petit Séminaire et de la Société ecclésiastique de Saint-Joseph.

M. l'abbé J.-Omer Coulombe, vicaire à Sacré-Cœur de Jésus de Québec, décédé le 15 octobre 1918. Il était membre de la Congrégation de la Sainte-Vierge du Collège de Ste-Anne et de la Société ecclésiastique de Saint-Joseph.

---

 NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

Par décision de Son Éminence le Cardinal Archevêque :

M. l'abbé J.-D. ROULEAU a été nommé assistant à St-Alban ;

M. l'abbé FERNAND BELLEAU a été nommé vicaire à Saint-Alphonse de Thetford ;

M. l'abbé RENÉ ROUTHIER a été nommé vicaire à St-Edouard de Lotbinière ;

M. l'abbé STANISLAS LORD a été nommé vicaire à Plessisville ;

M. l'abbé ALPHONSE AUCLAIR a été nommé vicaire à Standon ;

M. l'abbé AMÉDÉE FILLION a été nommé vicaire à N.-D. de Jacques-Cartier.

---

## PARTIE NON OFFICIELLE

---

CAUSERIE DE LA SEMAINE

### LA CHARITÉ A L'ÉGARD DES ENNEMIS

La guerre, qui bouleverse les pays et les peuples, jette aussi parfois le trouble dans les consciences ; par les agitations qu'elle provoque assez souvent, dans l'ordre politique et dans l'ordre moral, la guerre sème la confusion dans les âmes insuffisamment éclairées et va parfois jusqu'à y obscurcir la notion des principes les plus élémentaires. C'est ainsi que, dans le terrible conflit actuel, où les agitateurs ont eu beau jeu, on a vu certains catholiques, faibles de doctrine, hésiter longuement, et parfois fléchir, devant les condamnations qu'exigeait la conscience, mise en face des crimes les plus sauvages commis par nos ennemis au cours de cette lutte gigantesque. La charité nous faisant un devoir d'aimer nos ennemis, disaient ces faibles, nous ne pouvons pas blâmer les Allemands d'avoir envahi la Belgique, d'avoir opprimé et souvent assassiné les non-combattants, d'avoir inauguré le bombardement des villes ouvertes, d'avoir incendié les villes, les villages, les églises et les universités, d'avoir couvert leurs troupes marchant au combat et au pillage d'un rideau protecteur de vieillards, de femmes et de prêtres inoffensifs, etc. Et ceux qui dénoncent, c'est-à-dire ceux qui blâment publiquement ces crimes, ajoutait-on, manquent à la charité.

La théologie est plus juste et plus raisonnable. Saint Thomas analyse ainsi, dans sa *Somme théologique* (2a-2æ, XXXIV, 3), le caractère de l'amour qui est dû au prochain : " l'amour est dû au prochain pour ce qu'il a en lui qui vient de Dieu, c'est-à-dire pour la nature et pour la grâce ; mais l'amour ne lui est pas dû pour ce qu'il a en lui qui vient de lui-même, et du démon, c'est-à-dire pour le péché et pour le manque de justice ; et c'est pourquoi il est permis de haïr, dans un frère, le péché et tout ce qui appartient au manque de justice ". Or, s'il est permis, sans manquer à la charité, de haïr dans un frère, le péché " et tout ce qui appartient " en lui " au manque de justice ", à plus forte raison doit-

il être permis de haïr le crime et l'injustice dans un ennemi, et non pas seulement le crime et l'injustice *in abstracto*, mais le crime et l'injustice tels que commis par tel ou tel ennemi dans telle ou telle circonstance. Et cette haine du crime dans l'ennemi, comme la haine du péché dans le frère, est encore un acte de charité : il appartient, en effet, à la charité de haïr le mal, de haïr toute offense contre Dieu. Aussi, un blâme sévère porté publiquement contre un crime odieux publique est un acte louable ; et si ce blâme a pour but, non seulement de satisfaire la conscience, mais encore d'amener la punition de ce crime par l'autorité légitime ou d'empêcher qu'il s'en commette de semblables à l'avenir, il est doublement louable. Mais il y a plus encore : dans une guerre juste, " même quand on use de juste et sainte rigueur envers son ennemi, dit le P. Pègues (*Saint Thomas d'Aquin et la guerre*, p. 40), c'est encore un acte d'amour, non seulement envers soi et les siens que l'on défend, mais aussi envers cet ennemi injuste que l'on empêche, à tout le moins, de progresser dans la voie du mal. Une seule chose est requise ici : c'est qu'on ne haïsse dans son ennemi que le mal ; mais ce mal doit être haï dans la mesure même où nous voulons le bien (2a-2ae, q. 34, art. 3, ad 3um) ".

Aussi, l'acte du soldat qui combat contre un ennemi injuste et cruel, dans une guerre justement déclarée par l'autorité légitime, est un acte d'amour ; et, si l'intention de ce soldat est surnaturelle, son acte est un acte de charité : un acte de charité d'abord, à l'égard de son pays et des siens qu'il défend ; un acte de charité, ensuite, à l'égard des ennemis eux-mêmes, " qu'il empêche de progresser dans la voie du mal ". Et celui qui encourage honnêtement ce soldat à accomplir son devoir de charité, soit en lui montrant la justice de sa cause, qui est celle de son pays, soit en lui dénonçant l'injustice de la cause des ennemis, ne fait qu'accomplir un acte louable et utile à sa patrie aussi bien qu'à la justice et à la charité.

D'ailleurs, saint Thomas, après s'être demandé " si la charité exige nécessairement que les ennemis soient aimés ", répond (*Summa theol.*, 2a-2ae, XXV, 8) : " L'amour des ennemis peut être considéré de trois manières : premièrement, dans le sens qu'il faut aimer ses ennemis en tant qu'ennemis, et cela est mauvais et répugne à la charité, parce que c'est aimer le mal d'un autre ;

deuxièmement, l'amour des ennemis peut être entendu quant à leur nature, mais prise en général ; et c'est dans ce sens que l'amour des ennemis est exigé nécessairement par la charité ; de sorte que, par exemple, celui qui aime Dieu et son prochain ne doit pas exclure ses ennemis de cet amour général ; troisièmement, on peut considérer l'amour des ennemis dans un sens spécial, de telle sorte que l'on soit entraîné vers l'ennemi par un mouvement particulier de dilection ; et cela, absolument parlant, n'est pas nécessairement exigé par la charité ". Il suffit, ajoute saint Thomas, que notre âme soit préparée à aimer en particulier tel ou tel ennemi dans le cas de nécessité. Et M. l'abbé A. Michel, professeur à la Faculté de Théologie de Lille, résume très bien, dans l'*Univers* du 18 novembre 1917, cette doctrine lumineuse du maître, en la précisant et en l'appliquant justement à nos ennemis dans la guerre actuelle :

" Nous devons haïr les fautes de nos ennemis actuels, fautes antérieures à la guerre et qui ont amené le déclenchement des hostilités, fautes commises au cours de ces hostilités et souvent avec le raffinement de cruauté et de barbarie que l'on sait. Mais nous ne devons pas haïr en eux l'homme capable d'arriver, comme nous, à la béatitude du ciel. Bien plus, il n'est pas permis de les exclure de nos prières ; c'est un devoir pour nous de souhaiter leur repentir et leur conversion. Quant à témoigner notre charité individuellement à quelqu'un d'entre eux, soit dans l'ordre temporel, soit même dans l'ordre surnaturel, rien ne nous y oblige, hormis le cas d'une pressante nécessité. Nous ne saurions refuser, par exemple, à un malade les soins qu'exige sa santé, à un moribond, le secours spirituel qu'il réclame."

Et M. l'abbé Michel ajoute avec raison que " les devoirs de charité ne peuvent contredire l'ordre de la justice ".

Comme confirmation de cette indiscutable vérité, nous prenons la liberté de signaler à nos lecteurs cette belle page de l'éminent orateur théologien de Notre-Dame de Paris, le R. P. Janvier, que nous trouvons dans sa quatrième conférence du carême de 1915 :

" La charité tolère, elle permet, ou même elle ordonne toutes les mesures indispensables à qui veut défendre victorieusement son territoire ; mais là s'arrêtent ses concessions. Elle condamne

tout ce qui dépasse les bornes tracées par les lois de la guerre, elle dénonce à l'univers et à Dieu l'abus de la force avec les accents indomptables que ne connaissent ni la politique, ni la justice. Comme une mère, sous son manteau elle abrite tous les enfants. Malheur à qui délibérément ose toucher à ces petits êtres, elle le flétrit sans réticence et sans pitié. Elle se dresse aux côtés des vieillards pour les protéger contre les outrages et contre les fureurs de la barbarie. Elle monte la garde aux portes des maisons, des temples, des monuments pour en interdire l'entrée à César et à ses légions triomphantes. Elle couvre de son autorité les prêtres et les pontifes, ministres et dispensateurs de ses royales largesses. Elle veille au seuil des vierges et des épouses pour défendre l'honneur et la chasteté des foyers et des familles. Elle intervient pour apostropher les chefs et les soldats capables, par lâcheté, de faire marcher devant eux des foules désarmées. Elle maudit les envahisseurs toujours prêts à prononcer pour un oui, pour un non, des sentences de mort, toujours prêts à faire payer à vingt innocents la faute d'un coupable. Elle marque au front les vainqueurs qui, par force, imposent aux vaincus leur foi, leur évangile, leur religion. L'achèvement, la mutilation, ou seulement l'abandon des blessés, les privations, les supplices infligés aux prisonniers la trouvent inexorable. En un mot, Messieurs, avec le prestige de l'amour, avec l'intransigeance spéciale au plus grand de tous les amours, la charité réproouve le pillage, le viol, la cruauté, la tyrannie qui, pendant la guerre même, conservent leur caractère de crimes et d'infamies".

Guidés par les principes lumineux de la doctrine catholique, aussi bien que par l'exemple auguste du Souverain Pontife, nous nous efforcerons toujours, à la *Semaine religieuse*, d'accomplir, sans faiblesse, dans la guerre comme dans la paix, les devoirs qu'imposent à tout publiciste catholique les lois saintes de la justice et de la charité.

Antonio HUOT, ptre.

---

**Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquitter s'il y a lieu, le plus tôt possible.**

## LITURGIE ET DISCIPLINE

### MESSES PRIVÉES

Q.—Les messes chantées sur semaine et annoncées au prône le dimanche, doivent-elles être considérées comme “ messes privées ” ?

R.—Nous ne pouvons pas répondre d'une manière catégorique à votre question parce qu'il nous manque des données. Voici quelques divisions générales qui vous permettront de trouver vous-même la solution de votre question.

La messe *in se* se divise en solennelle, privée et chantée ou mitoyenne. La solennelle est celle qui a toute la solennité du chant, de l'encens, des ministres sacrés et des cérémonies prescrites par les rubriques qui traitent de la messe solennelle. La messe privée est celle qui se célèbre sans chant et seulement avec un seul ministre. La messe chantée ou mitoyenne est celle qui est chantée, mais sans les ministres sacrés. (De Herdt.)

La messe votive peut, elle aussi être soit solennelle, soit privée.

La messe votive solennelle est celle qui est chantée pour une chose grave ou une cause publique de l'Église, et par prescription de l'ordinaire ; la privée est celle qui se célèbre à l'arbitre du célébrant, ou encore par prescription de l'ordinaire, mais non pour une chose grave, qu'elle soit chantée solennellement ou lue privativement. (De Herdt.)

Comme exemple de messes votives solennelles, nous avons les messes chantées des Quarante-Heures.

### LECTURE PENDANT LES VÊPRES

Q.—Je suis curé. J'ai l'habitude depuis longtemps, le dimanche à Vêpres, immédiatement avant le *Salve Regina*, de faire une lecture à l'occasion des mois de mai, juin, octobre et novembre. Quelques confrères charitables m'ont fait remarquer que je ne pouvais faire cette lecture parce que c'était interrompre un office liturgique. Puis-je le faire ou non ?

R.—Vous ne pouvez certainement pas interrompre l'office public des vêpres pour y faire un sermon ou une lecture, parce qu'aucune rubrique ne vous donne ce droit. (*Ephemerides liturgicae*. 15 mars 1917, page 179.) Or les vêpres chantées, si vous n'y ajoutez pas les Complies, doivent se terminer par une antienne à la Ste-Vierge, selon le temps. (Velghe, *Cours de Liturgie sacrée*, page 483.) Vous pourrez donc, après cette antienne et avant le salut qui ne fait pas partie des vêpres liturgiques, faire les lectures que vous voudrez.



## CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

**Feu l'abbé I. Lécours.** — Les funérailles de feu l'abbé Irénée Lécours, procureur du Collège de Lévis, décédé subitement le 6 octobre, ont eu lieu jeudi, le 10 octobre, dans l'église de Notre-Dame de Lévis.

La translation des restes mortels, du salon du Collège à la chapelle de cette institution, avait été faite dans l'après-midi de la veille. M. l'abbé Célestin Lemieux, supérieur du Collège, a fait la levée du corps, assisté de MM. les abbés G. Turgeon, curé des Ecureuils, et W. Caron, curé de St-Narcisse. Un grand nombre de prêtres assistaient à cette cérémonie funèbre. Après la levée du corps, on récita l'office des morts, puis l'chapelet.

Jeudi matin avaient lieu à l'église Notre-Dame les funérailles solennelles de feu l'abbé Lécours.

A neuf heures et demie le cortège partait du Collège. Venait en tête du cortège la fanfare du Collège qui jouait la marche funèbre de Saül : suivaient les 650 élèves du Collège. Venait ensuite le corbillard avec la dépouille mortelle du défunt, suivi des parents, du supérieur du Collège, et de ses deux assistants, M. l'abbé Élias Roy et M. le chan. Marcoux, de Sir Lomer Gouin, premier ministre de la Province, de l'Hon. Adélaré Turgeon, président du Conseil Législatif, du maire Belleau, de Lévis, des prêtres du Collège, et d'un grand nombre de prêtres, de religieux, d'anciens élèves du Collège, de parents ou amis du défunt, et amis du Collège.

La levée du corps a été faite par Mgr Gosselin, curé de Lévis.

Le service a été chanté par S. G. Mgr Roy, archevêque de Séleucie, assisté de MM. les abbés C. Lemieux, supérieur du Collège, comme prêtre-assistant, Jos. Roy, préfet des études au cours classique, comme diacre, Alf. Laflamme, préfet des études au cours commercial, comme sous-diacre. Autour du catafalque prenaient place; MM. les abbés G. Lemieux, curé de Shenley, T. Lachance, curé de St-Jean Port-Joli, A. Pampalon, curé du Cap-Rouge, G. Turgeon, curé des Ecureuils, A. Poulin, curé de St-Augustin, H. Fortier, curé de St-Georges, tous anciens professeurs au Collège.

La "Schola" du Collège a chanté la messe des morts en chant grégorien. M. l'abbé Alph. Tardif accompagnait à l'orgue.

On remarquait au chœur: Mgr Gosselin, P. D., curé de Lévis, Mgr F. Pelletier, P. A., recteur de l'Université Laval, Mgr Rouleau, principal de l'École Normale Laval, MM. les chanoines Laflamme, curé de Québec, G. Miville, directeur de l'École Apostolique, J. Hallé, C. Beaulieu, de l'Archevêché, A. Marcoux, du Collège, MM. les abbés Boulet, supérieur du Collège de Ste-Anne, J. Bernier, supérieur du Collège de St-Victor, L. Roy, représentant le séminaire de Rimouski, J. O'Farrell, ancien curé de Frampton.

R. Lagueux, curé de St-Roch de Québec; J.-A. Rainville, de Québec, J.-G. McCrea, curé de St-Casimir; A. Pelletier, retiré à Lévis; G. Auclair, curé de St-Jean Chrysostôme; H. Desjardins, curé de St-David; H. Bernier, curé de St-Joseph de Lévis; D. Pelletier, curé de Bienville; W. Proulx, curé de St-Romuald; A. Gouin, curé de St-Henri; A. Pelletier, curé de St-François (Montmagny); Al. Roy, curé de Pintendre; C. Samson, curé de St-Anselme; O. Cantin, curé de St-Nicolas; L.-N. Fiset, curé de Ste-Hénédiine; H. Fréchette, curé de Ste-Claire; A. Têtu, aumônier de l'Académie commerciale de Québec. Les RR. PP. Charland, O. P., ancien professeur au Collège, Le Doré, eudiste, Alexis, capucin, Maillard, des PP. du Sacré-Cœur, Waddel et Hudon, SS. JJ., St-Pierre, C. SS. R.; MM. les abbés Scott, curé de Ste-Foy; G. Lemieux, curé de St-Joachim; L. Gauvreau, aumônier du couvent de St-Joseph de Lévis; P. Hébert, P. Filion, du Séminaire de Québec; V. Dodier, curé de Ste-Cécile (Frontenac); E. Michaud, curé de Ste-Hélène de Breakeyville; Ad. Roy, curé de St-Nérée; J.-A. Lapointe, aumônier de l'Hospice de Lévis; F.-X. Côté, curé de Standon; le R. P. Gagnon, C. S. V., aumônier du collège de Lauzon; D.-S. Giguère, curé de l'Anse-à-Louise; L. Boulanger, curé de Robertson; A. Côté, vicaire à St-Roch; D. Caron, curé de St-Victor (Beauce); H. Deschênes, curé de St-Gérard; F. de B. Boutin, de Québec; N. Laflamme, curé de St-Evariste; V. Roy, curé de St-André (Kamouraska); R. Lamoutagne, curé de Buckland; E. Côté, de Québec; P. Dion, curé de St-Nazaire; U. Croteau, curé de Ste-Euphémie; H. Martel, curé de Ste-Famille; G. Mercier, curé de St-Cyrille (L'Islet); H. Desroches, curé de N.-D. de la Garde; J.-B. Dérôme, aumônier de l'Hospice Saint-Vincent de Paul; L. Garon, aumônier de l'Hôpital du S.-C.; H. Chouinard, curé de St-Octave de Dosquet; A. Legendre, vicaire à Beauceville; A. Roberge, chapelain du Couvent des SS. de St-Joseph de St-Vallier, à Québec; L. Chabot, vicaire à St-Roch; P. Myles, vicaire à Mont-Joli (Rimouski); J.-T. Nadeau, de l'*Action Catholique*; W. Lemieux, J. Lacasse, C. Rodrigue, vicaires à Lévis; G. Ouvrard, desservant à la Pointe-Lévis; Ern. Lemieux, vicaire à Ste-Claire; A. Chouinard, vicaire à Beauport; A. Gagnon, de l'Archevêché; Jos. Gagné, vicaire à Ste-Ludger de la Rivière du Loup; E. Pelletier, vicaire à Ste-Marie (Beauce); O. Guay, vicaire à Ste-Foy; J. Richard, vicaire à Charny; O. Belle-Isle, vicaire à Stadacona; MM. les abbés Elias Roy, Eug. Carrier, Om. Carrier, M.-Ls Belleau, Alf. Côté, C. Ferland, L. Roberge, Eug. Dumas, E. Poiré, Geo. Blais, J.-C. Dumas, G. Montmigny, Ad. Laberge, H. Paquet, E. Humphrey, E. Michaud, E. Dalaire, Em. Laplante, D. Lessard, professeurs au Collège, U. Couture, vicaire à Portneuf, et quelques autres.

Pendant le service des messes ont été dites aux autels latéraux par MM. les abbés W. Caron, curé de St-Narcisse, J.-J. Hunt, curé de St-Jean, (I.-O.), Ed. Caron, Ch. Gosselin, Jos. Lachance, Janv. Lachance, Jos. Roberge, L. Verreault, du Collège.

Après le service, Mgr Roy a prononcé l'éloge funèbre du défunt. Nous en donnons les grandes lignes: "En M. l'abbé Lecours, dit-il, le Collège perd un soutien, Lévis, un ami, le diocèse de Québec, un saint. Il a écouté, entendu la voix de Dieu. Il a réalisé les desseins de Dieu sur lui. Il a aimé Dieu. Sa grande charité le prouve. Il a aimé Dieu plus que les richesses, sa pauvreté en est la preuve. Il a aimé Dieu plus que tous les autres, sa piété à l'autel et ailleurs le démontre. Il a aimé Dieu plus que lui-même. A preuve les sacrifices qu'il s'est imposés. A cause de cela Dieu lui a dit: "Pais mes brebis, c'est-à-dire, mes élèves". Il a été un éducateur d'enfants et de jeunes gens. Mais il a su élargir son cœur et être un apôtre des œuvres: œuvres de l'Action Sociale Catholique, œuvre de la presse catholique, œuvre des Caisses Populaires. Bref, il a été prêtre partout. Il nous laisse de grands exemples."

S. G. Mgr Roy a présidé l'absoute.

Les restes mortels du défunt ont été ensuite transportés au cimetière de Mont-Marie où ils ont été déposés dans le lot du Collège.

**Feu l'abbé Conrad Raymond.** — Mercredi dernier, le 9 octobre, à Plessisville, décédait de la grippe, M. l'abbé Conrad Raymond, vicaire de cette paroisse.

M. l'abbé Raymond est né à Kamouraska le 9 août 1890, de Alfred Raymond, pilote, et Marie-Audefrede Beaulieu. Il fit ses études au collège de Ste-Anne, et fut ordonné prêtre par S. E. le Card. Bégin, le 17 mai 1913. Il fut vicaire à Portneuf, de 1913 à 1915, et depuis ce temps à Plessisville.

Les funérailles de feu l'abbé Raymond ont eu lieu à Québec, dans l'église de N.-D. du Chemin, samedi matin, le 12 octobre. Les restes mortels du défunt ont été inhumés au cimetière Belmont.

**Feu l'abbé Antonio Courchesne.** — La terrible épidémie qui ravage le pays en ce moment, a fait une nouvelle victime dans le jeune clergé de notre diocèse. Samedi, le 12 octobre, décédait au Cap-St-Ignace, M. l'abbé Antonio Courchesne, vicaire de cette paroisse.

M. l'abbé Charles-Antonio Courchesne est né à Québec, le 26 août 1887, de M. Arsène-Edouard Courchesne, dessinateur, et de Dame Céline L'Heureux. Il fit ses études à Québec, à l'École Normale et au Petit Séminaire de Québec; fut ordonné à

Québec, par S. E. le Cardinal Bégin, le 25 juillet 1914. Vicaire à St-André de Kamouraska, (1914) ; à St-Pamphile de 1914 à 1917 et depuis ce temps au Cap St-Ignace.

Ses funérailles ont eu lieu lundi matin, le 14 octobre, en l'église de Notre-Dame du Chemin. La levée du corps a été faite par M. l'abbé A. Gagnon, curé du Cap St-Ignace. Le service a été chanté par M. l'abbé Fleury, de l'École Normale, assisté de MM. les abbés L.-P. Blais et M. Laliberté, tous deux du Séminaire de Québec, comme diacre et sous-diacre.

Au chœur on remarquait Sa Grandeur Mgr Roy, MM. les abbés Alfred Langlois, curé du Sacré-Cœur, A. Gagnon, du Cap Saint-Ignace, le R. P. Jean, MM. les abbés Ernest Martel, Emile Côté, W. Clavet, H. Desroches, curé de N.-D. de la Garde, A. Têtu, de l'Académie Commerciale, Jos. Paquet, du Séminaire de Québec, H. Scott, curé de Ste-Foy, le R. P. Miville, M. l'abbé Falardeau, vicaire à Bienville, confrère de classe du défunt, et plusieurs autres membres du clergé.

Des messes basses ont été dites aux autels latéraux par le R. P. Carrière et M. l'abbé Eugène Morissette.

C'est Mgr l'Auxiliaire qui a chanté l'absoute.

La dépouille mortelle de feu l'abbé Courchesne a été inhumée au cimetière Belmont.

**Feu l'abbé C. Malenfant.** — La grippe a fait une troisième victime dans le clergé de Québec en enlevant M. l'abbé Cornelius Malenfant, vicaire à N.-D. de Jacques-Cartier, décédé samedi soir, le 12 octobre, à l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang.

M. l'abbé Cornelius Malenfant est né à Saint-Jean-Baptiste de Québec, le 15 mars 1888, de feu Narcisse Malenfant et de Céline Cloutier.

Il étudia au Collège de Montréal, au Séminaire de Joliette, au Petit Séminaire de Québec et au Grand Séminaire de cette ville. Il fut ordonné le 25 mai 1915. Il exerça le ministère comme vicaire à St-Sylvestre, à St-Patrice de Beauvillage, à St-Joseph de Lévis et depuis quelques mois, à Jacques-Cartier.

Ses funérailles ont eu lieu mardi matin à N.-D. de Jacques-Cartier.

**Feu l'abbé C.-A. Collet.** — Vendredi, le 11 octobre au Pensionnat St-Louis de Gonzague, est décédé paisiblement M. l'abbé Allyre Collet, ancien aumônier du Couvent de Mérici. M. l'abbé Collet était malade depuis plusieurs mois. Quoique grave, sa maladie n'avait cependant pas jusqu'ici inspiré des craintes sérieuses, puisqu'il assistait encore aux prières du Rosaire, jeudi soir. Vendredi matin on le trouvait privé de connaissance. On lui

administra les derniers sacrements et il est mort quelques heures après.

M. l'abbé Charles-Allyre Collet est né à St-Henri de Lauzon le 20 février 1847, de Charles Collet, marchand, et de Rosalie Genest. Il fit ses études à Ste-Anne de la Pocatière et à Québec; fut ordonné dans sa paroisse natale par le Cardinal Taschereau, le 29 octobre 1871. Secrétaire de l'Archevêché de Québec (1871-1882); en repos (1882-1883); vicaire à St-Romuald (1883-1884); directeur des élèves du collège de Ste-Anne (1884-1895); encore au repos (1895-1896); au Collège de Ste-Anne (1896-1897); en repos (1899-1901); de nouveau secrétaire de l'Archevêché de Québec (1901-1905); directeur diocésain de la ligue du Sacré-Cœur-de-Jésus-Enfant, à l'Hôpital du Sacré-Cœur de Québec (1905-1907); aumônier du Couvent de Jésus-Marie, à Lauzon (1907-1910); aumônier du Couvent des Ursulines, à Mérici (1910-1914); retiré en 1914 chez les Sœurs Dominicaines de l'Enfant-Jésus et depuis une couple d'années, au Pensionnant St-Louis de Gonzague. M. l'abbé Collet a été pendant de longues années directeur diocésain des Prêtres-Adorateurs.

Ses funérailles ont eu lieu mardi matin, le 15 octobre, dans la chapelle du Collège de Ste-Anne de la Pocatière.

---

### FEU L'ABBÉ STANISLAS-IRÉNÉE LECOURS

La tombe de M. l'abbé Gagnon est à peine fermée qu'une autre s'ouvre pour recevoir un des prêtres les plus méritants et les plus universellement estimés, M. l'abbé Stanislas-Irénée Lecours, procureur et ancien supérieur du Collège de Lévis. Cette fois, ce n'est plus la mort entrevue depuis longtemps et venant lentement à la suite d'une maladie qui ne pardonne pas, mais c'est la mort soudaine et inattendue comme un coup de foudre en un ciel serein; c'est la mort qui, en un instant, brise une carrière, ruine toutes les espérances, déjoue tous les calculs et jette dans tous les cœurs la tristesse et la désolation.

M. l'abbé Lecours était encore relativement jeune, étant né à Lévis le 28 novembre 1862. Mais il appartient à une famille dont la plupart des membres meurent subitement. Sur les 56 années de sa vie, il en a passé 45 au Collège de Lévis, 10 comme élève, 4 comme ecclésiastique et 31 comme prêtre (4 juin 1887-6 octobre 1918). Il a donc été témoin des progrès de son Alma Mater et en ces dernières années il a été lui-même un des artisans de ce progrès. Ce prêtre semblait s'être identifié avec le Collège et c'est au service du Collège qu'il a voulu consacrer ses talents, son énergie, ses forces, sa vie même.

Après avoir fait ses études au Collège de Lévis (1873-1883), il revêtait en 1883 l'habit ecclésiastique et commençait sa carrière de professeur qu'il devait poursuivre jusqu'à la fin, même au milieu des occupations les plus absorbantes. De 1883 à 1895 il enseigna les mathématiques au cours commercial, dans les classes d'humanités et en philosophie. Depuis 1893 l'astronomie lui était échue en partage et le rattachait ainsi au personnel enseignant tout en lui donnant accès à la Société astronomique de France. Les nombreux élèves qui ont suivi ses leçons peuvent témoigner de son amour du travail, de son zèle à les faire progresser dans la science, de la scrupuleuse exactitude avec laquelle il corrigeait chaque jour leurs devoirs.

Pendant les belles qualités de l'esprit et du cœur de l'abbé Lecours le désignaient à la confiance de ses supérieurs et on pouvait prévoir qu'un jour ou l'autre il serait appelé à des postes importants. De fait, en 1893, le Conseil lui confiait la charge de directeur des élèves. Pendant cinq ans, l'abbé Lecours se dépensa sans compter à cette tâche difficile et absorbante. C'était un beau champ d'action pour cet homme si pieux, si éclairé, si dévoué, si zélé. Dans son cœur de prêtre visité chaque jour par l'Agneau sans tache, M. Lecours savait trouver des paroles capables de vaincre les résistances les plus obstinées et de faire fléchir les volontés les plus rebelles. Sa direction, tout en étant ferme au besoin, s'inspirait plutôt de la douceur et de la bonté et il aurait pu en toute vérité prendre pour devise et pour programme, ces paroles de l'apôtre saint Paul qui ornent les armes de notre vénéré cardinal : *In spiritu lenitatis*. Comme le bon Maître, il ne voulait pas briser le roseau cassé ni éteindre la mèche qui fume encore. Ces procédés délicats et charitables, joints à une patience inaltérable, font d'ordinaire la conquête des cœurs et s'ils n'ont pas toujours de résultats immédiats, ils deviennent souvent plus tard l'occasion de retours inespérés. Il n'est donc pas étonnant qu'un grand nombre d'anciens élèves, en apprenant la mort de leur dévoué directeur, aient voulu témoigner leur profonde sympathie à la maison par des lettres toutes pleines des souvenirs du passé, soit par une visite personnelle, soit par l'assistance aux funérailles.

En 1899, M. l'abbé Lecours était appelé à un poste qu'il n'a pas quitté depuis, celui de procureur. Le budget du Collège était alors plus élevé que celui de la ville de Lévis. C'est dire la somme d'ouvrage nécessaire pour tenir en ordre les écritures et surtout les prodiges d'économie indispensables pour équilibrer les recettes et les dépenses. Bien des parents, en payant la pension de leurs enfants, s'imaginent remettre une fortune entre les mains du procureur et pensent que la caisse du Collège est pleine à dé-

border. La réalité est tout autre et le bilan annuel accuse plus souvent des déficits que des surplus. Les élèves paient à peine leurs dépenses, surtout depuis que la hausse du coût de la vie a pris des proportions invraisemblables. C'est donc l'instruction gratuite, au sens strict du mot, que distribuent nos maisons d'éducation. Devant l'insuffisance des ressources ordinaires, le procureur doit s'ingénier à en trouver d'extraordinaires. Il est donc heureux quand il rencontre sur son chemin des amis dévoués, de généreux Mécènes ayant le sens des réalités et capables de combler un peu les vides du budget. Ce problème angoissant était le cauchemar de notre cher confrère et il est bien certain que ces soucis continuels ont sourdement miné sa constitution et amené la crise fatale.

C'est sous l'administration de M. Lecours que les Sœurs de la Sainte-Famille furent logées en 1911 dans un spacieux couvent flanqué d'une buanderie et relié au corps principal par un grand réfectoire pour les prêtres. En même temps une usine était construite pour le chauffage central et l'éclairage. Toutes ces additions portent à plus de 700 pieds la longueur totale du collège.

En 1908, après le départ de M. Lachance pour le ministère, M. Lecours était élu supérieur. Ce n'est pas sans hésitation qu'il acceptait ce redoutable fardeau ajouté à celui de procureur. De fait, sa santé en fut ébranlée et pendant l'année 1910-1911, la maladie le cloua au lit pendant plus de deux mois. C'est pourquoi ses confrères du Conseil jugèrent prudent, à la fin de son terme, de lui donner un successeur dans la personne de M. l'abbé Marcoux. Mais ces trois ans avaient suffi pour faire briller aux yeux du grand public les qualités précieuses de M. l'abbé Lecours, son dévouement, son affabilité, son grand sens pratique, sa connaissance des hommes et des choses.

Telle est dans ses grandes lignes, la carrière de celui que nous pleurons. Mais ce prêtre vraiment éducateur savait profiter de toutes les occasions pour faire du bien autour de lui. Les entretiens intimes lui étaient un précieux moyen d'apostolat. Ceux qui l'approchaient dans leurs doutes, leurs difficultés ou leurs peines, étaient sûrs de recevoir de lui la lumière qui éclaire, le conseil qui dirige, la parole qui console. C'est surtout au saint tribunal que son action fut profonde et durable. Bien des jeunes gens lui doivent d'être restés dans le chemin de la vertu ou d'y être revenus. Bien des prêtres ont laissé échapper cet aveu près de sa tombe : "M. Lecours fut pendant plusieurs années mon directeur spirituel. Après Dieu, c'est à lui que je dois d'être ce que je suis". Heureux le prêtre dont le ministère est à ce point béni de Dieu et qui peut laisser après lui de nombreux continuateurs de son apostolat.

La vie de M. Lecours s'est écoulée entre les murs du Collège mais son influence n'a pas été resserrée dans ces limites étroites. Comme le disait, si bien Mgr l'archevêque de Séleucie au jour des funérailles, le cœur de ce prêtre zélé s'était dilaté pour embrasser toutes les œuvres chères à l'Église. L'Action Sociale Catholique comptait en lui un collaborateur intelligent, dévoué et bien au courant des questions sociales. Il entra résolument dans l'esprit de l'Église en secondant, selon la mesure du possible, les louables initiatives de l'autorité diocésaine. La Caisse Populaire de Lévis eut aussi une large part de son activité. Le Conseil d'administration de cette institution, heureux de voir en lui un sociétaire de la première heure, l'admettait en son sein dès l'année 1907 et depuis lors la confiance des actionnaires l'a toujours maintenu à cette charge.

M. l'abbé Lecours fut toujours et partout prêtre dans toute la force du terme. Sa vie entière fut donc une continuelle préparation à la mort. C'est peut-être pour cela que le bon Dieu l'a rappelé à Lui d'une manière si soudaine. En disant la messe pour la dernière fois chez un confrère malade, le 6 octobre dernier, il ne se doutait pas qu'il prenait son Viatique pour le grand voyage dont on ne revient pas. Il est passé de l'autel du sacrifice au tribunal du souverain Juge.

Ses funérailles, que dans sa modestie, il avait voulues simples et sans appareil, ont pris le caractère de funérailles publiques, par le concours extraordinaire et spontané des sommités du monde religieux, civil et politique. Bel hommage rendu à ce prêtre distingué, qui avait toujours recherché l'obscurité et fui les grandeurs.

Il repose maintenant dans le cimetière Mont-Marie, à côté de son compagnon de travail, l'abbé Faucher. L'abbé Lecours est disparu, mais sa mémoire vivra toujours, pour l'édification des générations futures. *In memoria aeterna erit justus.*

Élias Roy, ptre.

---

#### LE DROIT PAROISSIAL

Les éditeurs du "Droit Paroissial de la Province de Québec" par J.-F. Pouliot, regrettent de n'avoir pu livrer ce volume aux nombreux souscripteurs aussi tôt qu'ils l'espéraient. A cause de la crise du papier, ils n'ont pu se procurer des fabricants toute leur commande à la fois. Sans ce contretemps absolument involontaire de leur part, l'impression serait déjà terminée. Nous avons tout lieu de croire que ce volume, attendu depuis longtemps, sera en librairie dans quelques semaines. "Le Droit Paroissial" sera un fort volume de 800 pages, imprimé sur du papier de luxe.



# LES PRÉVOYANTS DU CANADA

## ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le  
30 juin, 1918 - - - - - \$1,344,152.62

| ANNÉES       | SECTIONS | SOCIÉTAIRES<br>(Actifs) | PENSIONS | ACTIF        |
|--------------|----------|-------------------------|----------|--------------|
| 31 déc 1909  | 45       | 1,880                   | 5,205    | \$ 16,461.94 |
| 31 " 1911    | 224      | 14,228                  | 30,910   | 170,670.80   |
| 31 " 1913    | 349      | 24,492                  | 47,957   | 423,745.31   |
| 31 " 1915    | 455      | 32,155                  | 61,468   | 772,698.99   |
| 31 " 1917    | 530      | 38,872                  | 74,347   | 1,231,078.97 |
| 30 juin 1918 | 555      | 39,910                  | 75,540   | 1,344,152.62 |

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous  
aurez une idée des sommes énormes dont disposeront  
Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer  
les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Siège Social : Edifice "Dominion" 126, St-Pierre, Québec,

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";

M. X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : M. Stanislas Côté, Bergerville, Québec.

LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,  
A QUÉBEC

## RIOUX & PETTIGREW

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de  
maisons d'éducation et de membres du clergé.

AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.

Nous venons de recevoir une consignation d'Huile d'Olive de la célèbre maison  
Antoine Vial, Marseille.

## JOS.-P. OUELLET

ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR

DIPLÔMÉ : "A. A. P. Q." ————— et ————— MEMBRE DE L'I. R. A. G.

SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

## GARAND & THIBAUT, DOREURS, ARGENTEURS et NICKLEURS

308 $\frac{1}{2}$ , rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage  
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Spécialités : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée

# TANGUAY & LEBON

Architectes et Evaluateurs

20, RUE D'AIGUILLON

Téléphone 1466.

QUEBEC.

## JOBIN & PAQUET

**FERBLANTIERS  
- PLOMBIERS -**



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Electricité, Téléphone et Sonneries Electriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Electricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et Ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

## LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Tissus en soie couleurs liturgiques: Damas Moires, Taffetas, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

ONDÉE AU CANADA EN 1888

TELEPHONE 7178

## F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles métalliques.

372, RUE SAINT-JEAN  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

## VIN DE MESSE "VATICAN"

Certificats d'authenticité et de pureté  
approuvés par S. G. Mgr l'archevêque  
de Montréal. . . . .

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE

LAPORTE, MARTIN, Limitée  
584, Rue St-Paul Ouest    MONTRÉAL.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUTS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS  
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, . . . QUÉBEC

*En vente*

## L'image du Sacré Cœur de Loublande

Cette image est imprimée en douze couleurs et reproduit fidèlement l'aquarelle originale, dans sa merveilleuse inspiration, peinte par une religieuse sur les indications de Claire Ferchaud, la Voyante de Loublande.

Format pour livre 0.05 l'unité 0.50 la douz. \$3.50 le cent.

Moyen format, 10 x 16½, \$0.75 l'unité.

Grand format, 17 x 25, \$1.50 l'unité.

Frais de poste en plus.

---

**Les promesses du Sacré Cœur expliquées**, par le R. P. Jos. E. Frecenon. Nouvelle édition en français. Un volume de 450 pages et plus de 50 belles illustrations approuvées par Son Eminence le Cardinal Bégin. Cet ouvrage a pour but de propager la dévotion au divin Cœur de Jésus et d'aider par sa vente à de bonnes œuvres telles que missions et collège apostolique. Se procurer un ou plusieurs volumes et les faire circuler donnera aux souscripteurs un titre spécial à la "onzième promesse". Prix \$1.75 l'exemplaire, franco \$1.85.

Près de 1100 volumes vendus en quelques mois !

---

## LA LIBRAIRIE GARNEAU

47, rue BUADE - - - QUEBEC.

---

## LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS  
GROS ET DÉTAIL

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - - QUEBEC.

---

**Editeurs des livres de plain-chant :**

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

---

**Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
GARANTIE DE SATISFACTION.**

---

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.  
Livres de prix.

**Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.**

Catalogue illustré adressé sur demande

# ATELIERS DE VITRAUX ARTISTIQUES



POUR EGLISES ET  
RESIDENCES



TRAVAIL DU  
MEILLEUR GOUT



*Sur demande l'on sou-  
met aux intéressés  
dessins et prix.*



**B. LEONARD**

53, rue St-Jean  
QUÉBEC.

# J. H. GIGNAC, LIMITÉE

MARCHANDS DE BOIS ET MANUFACTURIERS

Bureau : 142, rue de l'Église

Téléphone 5502

QUÉBEC.

BOIS DE CONSTRUCTION DE TOUTES SORTES. — Épinette, Pin blanc, Bois jaune, Bois blanc, Pitchpin, B. C. Fir, Chêne rouge, Chêne blanc, Frêne, Orme, Merisier, Érable, Cerisier, Noyer noir, Noyer Tendre, Acajou, Bois rouge, etc., Portes, Châssis, Persiennes, Jalousies, Comptoirs, Divisions, Bancs d'églises, Bancs d'écoles, Valises, Sacs de voyage, Suit-Cases, etc.

MOULURES ET MERISIER A PLANCHER.

## PICARD & DUQUET

ENR

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

ACHETEZ

VOS

# FOURRURES

A LA

MAISON DE CONFIANCE

HOLT, RENFREW & Co., Limited

RUE BUADE,

QUEBEC.

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES  
Fondée en 1848

**BUREAU PRINCIPAL**  
**Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.**

## SUCCURSALES A QUEBEC :

**ST-ROCH**, coin des rues St-Joseph et du Pont.

**ST-SAUVEUR**, No 801 rue St-Valier.

**JACQUES-CARTIER**, coin des rues St-Joseph et Caron.

**ST-JEAN-BAPTISTE**, No 479 rue St-Jean.

**BASSE-VILLE**, No 53 rue St-Pierre.

**LIMOILLOU**, Coin 4ième Avenue et 5ième rue.

## SUCCURSALES A LEVIS :

**RUE COMMERCIALE**, No 103, (au bas de la côte).

**RUE EDEN**, No 20, (sur la côte).

**SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS**, de 7 à 8.30 hres,  
les succursales suivantes : **ST-ROCH, ST-SAUVEUR, JACQUES-**

**CARTIER, ST-JEAN-BAPTISTE, LIMOILLOU**  
et **LÉVIS RUE EDEN.**

## BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la CAISSE D'ÉCONOMIE offre aux familles de petites BANQUES en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

## COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au BUREAU PRINCIPAL et à la SUCCURSALE DE ST-ROCH, pour la garde de débetures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles.